Un collectif de professeur·e·s
de français exerçant dans les
lycées de l'Académie d'Orléans-Tours

Monsieur le Recteur de l'Académie de
d'Orléans-Tours

Orléans, le 17/05/2023

Monsieur le Recteur,

En tant que professeur·e·s de lettres exerçant dans les lycées de l'Académie, nous avons reçu vendredi dernier, le 5 mai 2023, un courrier émanant des IA-IPR de nos disciplines portant sur l'organisation des Épreuves Anticipées de Français du Baccalauréat au titre de la session 2024.

Outre le rappel des dates auxquelles les épreuves sont supposées se tenir, ce document porte essentiellement sur des points de règlement que les IA-IPR de Lettres ont tenu à rappeler pour répondre aux inquiétudes exprimées par celles et ceux de nos collègues avec qui il·elle·s se sont entretenu·e·s au cours de l'année, inquiétudes qui concernent en particulier le nombre de textes imposant que nos élèves de Première Générale et Technologiques sont censé·e·s étudier durant une année scolaire théorique. Nos organisations syndicales et professionnelles demandent une diminution du nombre de textes : cette demande semble avoir reçu un accueil, si ce n'est favorable, du moins dépourvu d'hostilité, du Groupe Permanent et Spécialisé Lettres de l'Inspection Générale, représenté par MM. Renaud Ferreira De Oliveira et David Bauduin, lors d'une audience accordée à des représentant·e·s des professeur·e·s de lettres appartenant au SNES-FSU le 29 novembre 2022. Néanmoins, les IA-IPR de notre académie semblent quant à eux·elles s'en tenir à une interprétation littérale, des textes officiels puisqu'il·elle·s estiment qu' « un professeur qui déroge aux textes réglementaires en vigueur se met en défaut ».

Nous nous permettons de souligner le caractère offensant de cette formulation, qui s'adresse de surcroît à des professeur·e·s dont la charge de travail déjà importante a été notoirement accrue par la dernière réforme du baccalauréat, comme le reconnaissent volontiers les personnels de direction, nos collègues enseignant d'autres disciplines, et jusqu'à nos Inspecteur·rice·s. Faut-il rappeler que la discipline que nous enseignons, plus encore peut-être que la profession dans son ensemble, souffre d'un manque d'attractivité qui est devenu – enfin – une préoccupation médiatique majeure ces derniers temps ? Faut-il rappeler que nombre de nos élèves ne bénéficient pas des enseignements auxquels il·elle·s ont droit faute de titulaires remplaçant·e·s en nombre suffisant ? Faut-il rappeler, enfin, que le taux d'absence des professeur·e·s de lettres est plus important que dans d'autres disciplines, ce que l'on peut imputer à une charge de travail considérable, qui n'a cessé de s'alourdir au gré des réformes successives et qui entraîne une souffrance au travail qu'il serait enfin temps de désigner comme telle ? Nous doutons fort que la terminologie adoptée par les IA-IPR dans leur récent courrier soit de nature à galvaniser des professeur·e·s passablement éprouvé·e·s ces dernières années par la mise en place précipitée, voire brutale, de nouvelles épreuves souvent définies de manière imprécise, voire contradictoire : que l'on songe par exemple à l'épreuve de dissertation proposée aux élèves de première générale, dont la consigne contredit régulièrement le libellé du sujet, et ce depuis la publication des sujets zéro en 2020. Voilà un exemple, parmi d'autres, des difficultés soulevées par nos collègues et qui n'ont pas été, à ce jour, résolues. Nous aurions souhaité qu'une réponse opératoire soit apportée à ce genre de problèmes techniques, plutôt que de voir réaffirmée une disposition réglementaire, portant sur le nombre de textes étudiés, qui ne repose sur aucun fondement rationnel. Voilà qui contribue singulièrement à la perte de sens de notre métier, ressentie par une part toujours croissante d'entre nous, et qui rend

l'exercice de celui-ci de plus en plus usant sur le plan moral.

En effet, si la formulation du propos nous a heurté·e·s, ce sont surtout les implications profondes de ce rappel au règlement qui nous ont indigné·e·s, puisqu'il s'agit d'imposer un nombre de textes étudiés au nom du respect scrupuleux de la règle en vigueur plutôt que de s'inquiéter du sens de l'enseignement dispensé aux élèves. Nous refusons de survoler les textes étudiés pour sacrifier à une logique purement comptable : il nous semble important que les élèves soient en mesure de saisir pleinement les enjeux thématiques, moraux et philosophiques des textes, ce qui ne saurait être le cas s'ils sont étudiés en une heure ou si nous sommes contraint·e·s de distribuer des cours polycopiés dont les élèves auraient à prendre connaissance en dehors de la classe sans autre médiation. Ces pratiques contreviennent selon nous à l'esprit même de notre discipline et aux raisons profondes qui nous ont conduit·e·s à l'enseigner : celle-ci doit en effet contribuer à la formation intellectuelle de futur·e·s citoyen·ne·s capables de faire preuve d'esprit critique, et ne saurait par conséquent se résumer à la lecture hâtive de textes dont le sens profond ne serait qu'effleuré. Cette logique quantitative une nouvelle fois assenée ne nous convient pas, et nous tenons à le réaffirmer clairement.

Les arguments invoqués par les IA-IPR dans leur courrier pour étayer cette commande institutionnelle ne nous paraissent pas plus légitimes : s'il est vrai que l'année scolaire qui est sur le point de s'achever – bien que la fin de celle-ci ne revête pas la même intensité pour les professeur·e·s de français (et de philosophie) que pour nombre de leurs collègues – ne nous a pas vu·e·s faire face aux difficultés matérielles engendrées lors des précédentes années par la gestion de la crise sanitaire, il n'en demeure pas moins que les effets de celle-ci se font toujours sentir : nos élèves actuellement en classe de première ont vu leur formation antérieure singulièrement perturbée, et leur capacité à faire face aux épreuves exigeantes censées témoigner du prestige intact de la discipline s'en trouve nécessairement amoindrie, ce dont il ne sous semble tenu aucun compte.

Comment peut-on faire abstraction, par ailleurs, des perturbations qui n'ont pas manqué d'affecter le déroulement de cette année ? Nombreu·x·ses parmi nous sont en effet celles et ceux qui se sont engagées dans le mouvement de protestation contre la réforme des retraites : quelle que soit la position des un·e·s et des autres à cet égard, il nous apparaît à tou·te·s que les collègues qui se sont impliqué·e·s dans ce mouvement social, d'une ampleur inégalée ces dernières décennies et particulièrement suivi dans l'Éducation Nationale, ne sauraient être sanctionné·e·s pour cet engagement, pas plus que leurs élèves.

Pour terminer, il apparaît que la directive des IA-IPR a parfois été relayée dans certains lycées par des Proviseur·e·s soucieu·x·ses de légalité. Certain·e·s de nos collègues ont par conséquent eu maille à partir avec des chef·fe·s d'établissement qui leur ont instamment demandé de faire figurer vingt textes dans leurs listes respectives, en les menaçant parfois de ne pas signer le récapitulatif officiel. Cette attitude heureusement minoritaire ne fait qu'ajouter une pression délétère sur des professeur·e·s qui doivent déjà répondre toute l'année aux inquiétudes de familles pour qui l'enseignement du français en première se résume à la constitution de la fameuse liste : nos inspecteur·rice·s n'ignorent pas à quelles extrémités cette méconnaissance des épreuves de l'examen a entraîné certaines familles qui ont parfois cru bon de s'appuyer sur la presse locale pour livrer à la vindicte du public des collègues dont la progression avait été jugée trop lente par des personnes incompétentes en la matière. Il nous semble que l'importance accordée par l'institution au nombre de textes alimente l'inquiétude légitime des élèves et de leurs familles à l'endroit d'une épreuve justement redoutée.

Pour toutes ces raisons, nous sollicitons une audience auprès de vous, Monsieur le Recteur, en présence des IA-IPR de Lettres, d'un IPR-EVS, et de l'IG occupant la fonction de correspondant académique pour notre discipline, M. FERREIRA DE OLIVEIRA, de sorte à pouvoir vous présenter de vive voix les revendications suivantes :

- nous tenons à ce que soit réduit le nombre de textes étudiés en classes de première générale (16 textes) et de première technologique (9 textes).
-
- nous souhaitons que soit rappelé aux chef·fe·s d'établissement que leur autorité administrative ne s'étend pas aux questions pédagogiques.

- nous souhaitons que soit réétudiée la conception des sujets de dissertation proposée aux élèves de première générale et dont le libellé parfois contradictoire ne dispose pas les élèves à choisir cet exercice pourtant formateur.

- nous souhaitons que soit également abordée la question de la charge de travail importante et inéquitable dévolue aux professeur·e·s de français, dont l'exposition particulière aux risques psychosociaux ne nous semble pas faire l'objet de la considération nécessaire.

- nous souhaitons que l'organisation des oraux de français - déjà améliorée ces dernières années dans l'Académie après maintes tergiversations – s'inspire des conditions très favorables proposées aux membres des jurys du « Grand » Oral de Terminale et aux candidat·e·s interrogé·e·s par ces dernier·ère·s : pourquoi les candidat·e·s à l'épreuve orale de français ne pourraient-il·elle·s bénéficier d'une salle de préparation séparée de la salle où se déroule l'épreuve proprement dite ? Rien ne semble en effet devoir s'y opposer matériellement.

Nous savons pouvoir compter sur votre engagement en faveur de la réussite des élèves auprès de qui nous travaillons quotidiennement dans nos établissements respectifs. Aussi ne doutons-nous pas de pouvoir échanger avec vous prochainement, ainsi qu'avec les IA-IPR, l'IPR-EVS et l'IG.

Un collectif de professeur·e·s de lettres de l'Académie d'Orléans-Tours,

.